

ASIGOS

RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis n° 09/2026

Demande de crédit pour l'assainissement du réseau des conduites de chauffage et sanitaire au collège de Jolimont

Date de la séance	25 août 2026
Président de la commission	M. Vincent Zodogome
Rapporteur	M. Jean-Yves Tinner
Membres de la commission	M. Guillaume Desponds Mme Blandine Charles Mme Jeanne Vuillaume M. Jean-Yves Tinner
Représentants de la Municipalité	MM. Tony Capuano et Fabien Deillon
Présentation technique	M. Duteil, chef du service Exploitation et Gérance de la Ville de Prilly

1. Objet du préavis

La commission s'est réunie le 25 août 2026 afin d'examiner le préavis n° 09/2026 relatif à l'assainissement du réseau des conduites de chauffage et sanitaire du collège de Jolimont. Le projet prévoit le remplacement des conduites nécessaires au fonctionnement du chauffage et du réseau d'eau sanitaire, pour un crédit de CHF 148'000 TTC.

2. Présentation de la situation

M. Duteil présente l'état des installations et les raisons nécessitant une intervention rapide. Les conduites existantes ont environ 45 à 50 ans et présentent un état de corrosion avancé. Des infiltrations d'eau ont notamment été constatées au niveau des regards, dont l'étanchéité est insuffisante, avec pour conséquence une dégradation de l'isolation et des conduites.

Durant l'hiver précédent, les pertes sur le réseau de chauffage ont atteint environ 100 litres d'eau tous les deux jours. Une recherche de fuite effectuée à la fin de la période de chauffe a mis en évidence un problème majeur sur les conduites. Il est dès lors nécessaire d'assainir aussi bien les conduites d'aller que de retour du chauffage.

Le site comprend trois bâtiments : EJC pour les classes, EJS pour la salle de gymnastique et EJA pour l'accueil parascolaire (APEMS). Les conduites sont en grande partie souterraines et ne sont accessibles que ponctuellement par des regards.

3. Discussion de la commission

La commission s'est notamment intéressée à la problématique de l'humidité et aux mesures permettant d'éviter une nouvelle dégradation prématurée des installations. La question de l'étanchéité des regards a été soulevée. Leur amélioration ne fait pas directement partie des travaux prévus dans le préavis ; la possibilité d'améliorer leur étanchéité, notamment par l'ajout de joints, a néanmoins été évoquée.

La ventilation des espaces dans lesquels passent les conduites a également été discutée, celle-ci apparaissant actuellement insuffisante. Une amélioration de l'aération permettrait de limiter les problèmes d'humidité.

La commission a enfin abordé l'accessibilité future des conduites ainsi que les possibilités de surveillance de l'évolution de l'humidité, afin de faciliter l'entretien et les interventions ultérieures.

4. Organisation et déroulement des travaux

Plusieurs corps de métier interviendront sur le chantier, notamment dans les domaines du génie civil, du chauffage, du sanitaire et de l'électricité. Plusieurs offres ont été sollicitées pour les différents postes et les

mandats ont été attribués aux offres considérées comme les mieux-disantes. Le CODIR a accepté les adjudications sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil intercommunal.

Le calendrier prévisionnel prévoit des travaux du 12 octobre au 6 novembre 2026. Interrogés sur le risque de dépassement des délais, les représentants du projet indiquent que le planning apparaît à ce stade réalisable et que les entreprises retenues sont connues du service de gérance de la Ville.

En cas de températures froides avant la remise en fonction du réseau, une solution provisoire reposant sur l'utilisation de radiateurs électriques est prévue.

5. Impact sur l'activité scolaire

Les travaux se déroulant sur un site scolaire occupé, les interventions seront organisées autant que possible durant les périodes où la présence des élèves est moindre et la durée du chantier sera condensée au maximum. Les élèves conserveront l'accès à une cour de récréation.

La possibilité d'utiliser le chantier comme support pédagogique a également été évoquée. M. Duteil s'est déclaré disponible pour présenter le projet aux élèves si l'établissement scolaire souhaite mettre en place une telle démarche. La communication auprès des parents et des élèves relève de l'établissement scolaire, dont la direction a été informée du projet.

6. Pérennité et aspects énergétiques

La chaudière à gaz existante n'est pas concernée par le présent préavis et restera en fonction. Une évolution future vers un chauffage à distance (CAD) a toutefois été évoquée. Les nouvelles conduites prévues seront compatibles avec une future modification du mode de production de chaleur.

Le renouvellement et la meilleure isolation des conduites permettront de diminuer les déperditions thermiques du réseau. Il est par ailleurs indiqué qu'aucune autorisation cantonale particulière n'est nécessaire pour la réalisation des travaux prévus.

7. Recommandations de la commission

Au terme de ses échanges, la commission recommande qu'une attention particulière soit portée à l'amélioration de l'étanchéité des regards, à une ventilation adéquate des espaces concernés ainsi qu'aux possibilités permettant une meilleure surveillance et une meilleure accessibilité des canalisations à l'avenir. Ces éléments visent à préserver les nouvelles installations et à faciliter leur entretien futur.

8. Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis, entendu les explications fournies et obtenu les réponses à ses questions, la commission accepte le préavis n° 09/2026 à l'unanimité des cinq membres présents, soit 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Elle recommande dès lors au Conseil intercommunal d'accepter le préavis tel que présenté et d'accorder le crédit de CHF 148'000 TTC destiné à la réalisation des travaux d'assainissement du réseau de chauffage et sanitaire du site scolaire de Jolimont, financé par la trésorerie courante et/ou l'emprunt.

Pour la commission :

Le Président

Le Rapporteur

Vincent Zodogome

Jean-Yves Tinner

Signature :

Signature :